



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 02 Mars 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 24 février 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Toutefois, le quorum n'ayant pas été atteint, la séance n'a pu valablement délibérer.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil d'administration s'est finalement tenu le lundi 2 mars 2026, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 17 février 2026 pour la première séance.

Nouvelle convocation adressée le mardi 24 février 2026 pour la séance du 2 mars 2026.

Affichage en mairie et distribution, aux mêmes dates, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation des séances.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ, Madame Émilie PEZET membres élus.

Madame Jacqueline NICAISE – Madame Martine JARLAN - Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET membres nommés.

Pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS à Monsieur Cédric MAUREL

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Adam BEN BRAHIM,

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline NICAISE

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 30

Arrivée de Madame PEZET à 09h35

2026-002 : FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 (DOB)

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président invite Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice Financière à présenter le Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Suite à la présentation, Monsieur le Président a exposé les éléments qui caractérisent la situation actuelle et, après analyse des perspectives d'évolution budgétaire et financière du Centre communal d'action sociale, le Conseil a pris connaissance des contraintes et orientations à venir, et a décidé d'engager les actions nécessaires pour assurer l'équilibre et la bonne gestion du Centre.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire du CCAS pour l'année 2026, annexé à la présente délibération et présenté en séance ;
- **CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ;
- **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport exposé ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

Cédric MAUREL